

CHIRURGIE sur personne mineure

Mon pense-bête

- Apporter ces 3 documents **lus, remplis et signés impérativement par les deux parents** (l'absence d'une signature peut engendrer un retard de prise en charge voire l'annulation de l'intervention) :
 - l'autorisation d'opérer du chirurgien **signée par les deux parents**
 - le consentement d'anesthésie **signé par les deux parents**
 - l'autorisation d'hospitalisation d'un mineur **signé par les deux parents**

- Ainsi que :
 - la carte nationale d'identité **ou le livret de famille**
 - le carnet de santé

- Carte de groupe sanguin, bilans sanguins, radio, IRM, scanner, échographie, ECG,

- Être à jeun (ni boire, ni manger, ni fumer, ni chewing-gum). **Pas de laitage.**

- Suivi des consignes de l'anesthésiste relatives à l'arrêt ou à la poursuite de votre traitement (merci d'apporter votre traitement personnel, avec l'ordonnance) **Ne pas déconditionner les médicaments**

- Réalisation de la douche la veille et le matin de votre hospitalisation (pas de vernis, de maquillage, de bijoux ou de piercing) avec un savon antiseptique si prescrit sinon savon doux

- Réalisation de la dépilation selon consigne du praticien

- Sécurité des biens : utilisation des armoires fermées à clef et ne rapporter que le strict nécessaire (pas d'objets de valeur)

- Prévoir obligatoirement un accompagnement pour la sortie (jour et nuit), et **2 accompagnants pour les - 8 ans.**